

Séance du mercredi 8 février 2017

L'An deux mil dix-sept, le 8 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS.

Présents : Madame Patricia BOURGEAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS, Monsieur Xavier MARCOLIN,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER

Madame Sandrine CARRE Madame Coralie CHAUVETTE
Monsieur Stéphane COLLIN Madame Nadine GRANDJEAN
Monsieur Dominique LELIEVRE

Monsieur Olivier Lefaucheur a donné pouvoir à Monsieur Stéphane Collin

Madame Emilie Pinard a donné pouvoir à Monsieur Xavier Marcolin

Monsieur Dominique Lelièvre est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2016,

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2017.

Autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2017.

Installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges

- Finalisation des candidatures aux différentes commissions.

Elections 2017

- Finalisation du planning des permanences du bureau de vote.

Bulletin municipal.

Divers :

Courriers reçus.

Informations et questions diverses.

Planning des prochaines commissions.

Conseils municipaux : approbation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2016.

approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2017.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2016 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2017 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Autorisation d'engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2017, Délibération

Madame le maire expose que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget 2017 l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges :

- Finalisation des candidatures aux différentes commissions.

Mise à jour des candidatures aux différentes commissions de la CCL, en vue de sa finalisation lors du prochain conseil municipal.

Elections 2017 : Finalisation du planning des permanences du bureau de vote.

Mise à jour du planning des permanences du bureau de vote pour les élections 2017, en vue de sa finalisation lors du prochain conseil municipal.

Bulletin municipal :

Distribution semaine 8 ou 9.

Divers :

Courriers reçus.

Communauté de Communes des Loges : proposition de convention de mise à disposition de radars pédagogiques et d'un débitmètre.

US - Tigy - Vienne : complément d'informations concernant les licenciés de Sigloy.

La séance est levée à 21 h 35.